

*Département du Loiret - Arrondissement de Montargis*  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES**

Date de convocation

8 décembre 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-huit heures,*

*le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.*

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 31

VOTANTS : 37

**Etaient présents :**

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Greuin, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

**Etaient absents ayant donné pouvoir :**

Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Chambon	à Mme Lemaître-Clément
M. Crozat	à M. Rougeron
M. Damon	à M. Cammal
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Le Hardy	à M. Darmois

**Etaient absents :**

Mme Casteran-David  
M. Nicolas  
Mme Flandry  
M. Pressoir

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

## **Délibération n° 2023/191**

**OBJET : Exercice 2024 - Vote du budget primitif du budget annexe de la ZA de Saint-Gondon**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'instruction comptable M57,*

La section d'exploitation du budget primitif du budget annexe de la ZA de Saint-Gondon s'équilibre en dépenses et en recettes à 474 817,46 €.

La section d'investissement du budget primitif du budget annexe de la ZA de Saint-Gondon s'équilibre en dépenses et en recettes à 464 817,46 €.

Les documents budgétaires relatifs au budget primitif ont été à la disposition des membres du Conseil au Service des Finances.

*Sur avis favorable de la commission des Finances du 30 novembre 2023,  
Sur avis favorable du Bureau du 1<sup>er</sup> décembre 2023,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget annexe de la ZA de Saint-Gondon tel que présenté dans la maquette budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
à Gien le 20 décembre 2023

Le Président,  
Francis Cammal

La secrétaire de séance  
Camille Chevallier



**Certifiée exécutoire,**  
*Les formalités de publicité  
ayant été effectuées le 20-12-2023*